la cgt 15 Finances Publiques

TRIBUNE SYNDICALISTE

Bulletin édité par la section CGT-DGFIP du Cantal

Numéro 129 — 15 octobre 2025

CSAL/FS SÉANCE du 15 Octobre 2025

Représentants de l'administration :

Mme DESHAYES, M. JOUVE, Mme CABANNE, M. ABHAMON

Représentants des personnels :

CGT – Finances Publiques : M. BRUN (T), Mme FRIAA (T)
FO DGFiP : Mme BECKER (T), M. DEJOU (T), M MOISSINAC (S), M ANTONY (S)
SOLIDAIRES Finances Publiques : M. GALLOT (T), M LAROUSSINIE (T), M ANGLADE (T)

M ABHAMON : secrétaire — Secrétariat adjoint : non désigné

Mme FERELLEC : Animatrice de la Politique Ministérielle de Prévention
Mme ANGLADE (assistante de prévention).
Mme NEEL Médecin du Travail (en visioconférence)

M GAILLARD (Préfecture) Expert désigné par les représentants de l'Administration

Mme DESHAYES ouvre la séance à 9h30

1°) Approbation du PV du CSA-FS du 26/11/2024
M BRUN(CGT) fait observer que ce PV est tardif pour son approbation.

Mme DESHAYES en convient.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité

2°) Présentation des travaux de rénovation énergétique effectués au SGC d'Aurillac (pour information) et réinstallation des agents pendant les travaux (pour avis)
À la demande de la DDFIP, M GAILLARD présente le projet de rénovation énergétique des bâtiments préfectoraux qui impliqueront la réinstallation du SGC dans d'autres locaux .
Ces travaux d'un montant de 3 082 000 TTC devraient permettre la réalisation d'économies, l'amélioration du confort des occupants et l'amélioration de l'aspect esthétique des bâtiments.
Ils consistent au désamiantage d'une partie de la structure, aux travaux d'isolation thermique (toit terrasse, pose de volets roulants, changement des fenêtres…), aux travaux de raccordement du réseau urbain de chauffage, à la modification des issues de secours, à la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit, à la modernisation de l'éclairage et la mise en place d'une VMC double flux.
La phase 1 qui concerne principalement les locaux du SGC se déroulera entre février et août 2026

La phase 2 d'une durée de 8 mois à compter de septembre 2026 devrait entraîner de fortes nuisances sonores pour le SGC .
La phase 3 devrait se dérouler d'avril à juillet 2027.

À l'issue de ces travaux le coordinateur Sécurité au Secrétariat Général devra procéder à des mesures de conformité par rapport à l'amiante.

M BRUN (CGT) demande si l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (dont la DDFIP du Cantal n'est toujours pas pourvu) sera associé à cette démarche.

Mme DESHAYES répond que l'ISST référent sera sollicité.

M GAILLARD demande si les élus du personnel seraient d'accord pour assister aux réunions animées par le coordinateur du Secrétariat Général.

M BRUN (CGT) précise qu'il est évidemment d'accord pour assister à ces réunions.

M. JOUVE présente le projet de réinstallation temporaire du SGC :
– réinstallation des agents en charge de l'accueil, de la caisse et du traitement de la Banque de France dans les bureaux disponibles du RDC du bâtiment de la DDFIP ;
– réinstallation des agents en charge de la comptabilité et des amendes dans la salle de formation du 1er étage de la DDFIP ;
– réinstallation des autres agents au 2e étage du 3 place des Carmes (locaux du SAPF).
La salle de formation sera déplacée à l'occasion dans la salle de réunion du 3ème étage de la DDFIP ou sur d'autres sites.
Il précise enfin que le déménagement du SGC sera assuré par des déménageurs.

M BRUN (CGT) fait remarquer que le SGC sera « éclaté » sur 3 sites et pointe l'isolement des collègues de la caisse.
M JOUVE précise que cette solution a été retenue du fait de la proximité de l'accueil et de la caisse de la THD.
M BRUN (CGT) souhaite avoir l'assurance que les collègues du SGC retrouveront leurs locaux à l'issue des travaux.
M JOUVE répond que le déménagement est temporaire et que l'ensemble du SGC retournera dans les locaux de la Préfecture.
M BRUN (CGT), concernant le règlement intérieur de l'horaire variable, fait remarquer qu'il ne sera pas appliqué de manière uniforme selon que les collègues travaillent au 3 Place des Carmes ou au 39 Place des Carmes et demande que ce problème soit résolu.
M JOUVE précise que les horaires variables s'appliquent au bâtiment.
Mme FRIAA (CGT) s'étonne de cette réponse, car ce n'est pas ce qui a été appliqué lors du déménagement du PCU au 3 Place des Carmes et demande que ce problème soit tranché.
Mme DESHAYES précise que ce sujet sera examiné dans sa globalité prochainement.

VOTE :
POUR 5 (2 CGT – 3 Solidaires)
ABSTENTION 2 (FO)

3°) Point d'information sur le radon (pour information ajout à la demande du secrétaire de la FS) .
M. BRUN (CGT) précise que c'est à la demande de son organisation que ce point à été mis à l'ordre du jour.

Il souhaite savoir quelles sont les démarches qui ont été entreprises suite à son interpellation lors de la dernière réunion du CSA-FS du 24 juin.Il rappelle qu'un dispositif renforcé et que des travaux nécessaires au traitement de ce problème de radon doivent être impérativement mis en œuvre.
M. JOUVE, concernant la nouvelle réglementation, précise que la direction a saisi le Secrétariat Général afin qu'un ISST intervienne. S'agissant de la mise en place de zones radon, il indique avoir transmis à M. LAFON Guillaume (ISST) tous les éléments. A ce jour, il ne dispose pas d'informations pour mettre en application les obligations prévues par la réglementation. Il indique que ce sujet est à traiter mais qu'il ne revêt pas d'urgence particulière car les locaux sont inoccupés.
M. BRUN(CGT) fait cependant remarquer que des collègues du SIP et du SIE assurent l'accueil au rez de chaussée.
Mme DESHAYES indique que les mesures radon effectuées dans les bureaux de l'accueil non pas montré des seuils supérieurs aux normes et qu'en l'état actuel du budget aucune restructuration de l'accueil du bâtiment Q ne peut sérieusement être envisagée.
M. JOUVE concernant, des travaux éventuels, déclare avoir saisi la préfecture et la direction de la politique immobilière de l'État. Il ne dispose pas à ce jour de plus d'éléments factuels mais pense que le problème sera probablement traité.
M. BRUN(CGT) demande que la direction précise ses véritables intentions. En effet, il semblerait que celle-ci veuille se débarrasser des bureaux du RDC du bâtiment Q actuellement inoccupés. Ce serait là une belle opportunité pour se désengager de ce problème radon.
Mme DESHAYES précise qu'en effet une mise à jour de la convention d'utilisation des locaux du bâtiment Q est en cours et que cela entraînera la remise à la disposition de la DEI des locaux non utilisés. Toute cette opération s'inscrit dans une clarification et une optimisation du budget.
Pour les élus CGT toute cette lenteur n'est pas satisfaisante au regard de la situation et du suivi médical des collègues .
M BRUN (CGT) interpelle à ce sujet le docteur NEEL .
En réponse Mme NEEL propose une surveillance médicale via le médecin traitant des agents qui pourra prescrire selon les cas une prise de sang, une radiographie des poumons et une surveillance dermatologique.
M. BRUN (CGT) s'insurge de cette façon de faire. Pour lui le suivi médical relève de la médecine du travail et donc de la responsabilité du docteur NEEL.
Le docteur NEEL répond qu'elle a pris connaissance de ce dossier (en cours de route) et qu'elle ne dispose pas de la liste des agents concernés par ce suivi.
M. BRUN (CGT) rétorque que l'obtention de cette liste auprès de la direction (qui aurait déjà dû la fournir) lui incombe.
Mme DESHAYES s'engage à fournir une liste exhaustive des agents actifs ou retraités concernés par ce suivi médical.
Mme NEEL s'engage de son côté à faire le suivi et à délivrer le cas échéant toutes les ordonnances utiles.

4°) Le budget 2025 (pour avis)

Mme ANGLADE indique à ce jour les formations : PSC, prévenir le burn-out, la santé mentale et gestes et postures ont été réalisées. La formation égalité hommes-femmes faute de candidats est annulée. Elle propose en remplacement une deuxième session concernant la formation gestes et postures (1 440 €).
La formation gestes qui sauvent organisée par la Protection civile sera déclinée en 3 sessions sur les sites de Mauriac, Saint Flour et Aurillac.
A la demande des élus CGT le reliquat de 83 € sur l'enveloppe formation servira à financer une brochure « stress harcèlement agression burn-out...9 conseils pour agir au quotidien » publiée par l'INRS.

Mme FERELLEC précise que sur un montant du budget local de 17 983€, il reste à consommer 13 600,02 €.

Après concertation des représentants du personnel, il a été décidé de financer les propositions suivantes:

– l'achat de chaussures de sécurité pour nos collègues de la BCR et les géomètres du SDIF pour un total de 65,82 € ;

– l'achat de 3 supports clavier porte-document dont un sur recommandation du médecin du travail pour un total de 323,76 € .

Dans le cadre d'un cofinancement avec la direction, l'achat de stores pour le site de Saint-Flour est validé en totalité pour un total de 8 204,10 € (recommandation portée au DUERP) et le nettoyage intérieur et extérieur des vitres du bâtiment de la Direction est validée pour le reliquat.

Le budget du CSA-FS sera totalement consommé au 31 décembre 2025.

VOTE : POUR à l'unanimité

5°) Examen des fiches de signalement (pour information)

Mme ANGLADE indique qu'un signalement a été fait concernant une agression(envoi de mails répétés portant atteinte au respect et à la dignité d'un géomètre cadastreur)

Mme DESHAYES précise qu'un courrier a été envoyé à la fois à l'auteur des faits ainsi qu'à son employeur. Elle annonce que si cette situation devait se renouveler, elle saisirait le Procureur de la République. Elle ajoute que face à cette situation, le collègue a pu bénéficier d'une grande solidarité dans son service .

6°) Examen des fiches d'accident de service (pour information)

Mme ANGLADE présente une fiche d'analyse d'accident de service intervenu lors de la pause méridienne. Cet accident n'a pas donné lieu à un arrêt de travail.

7°) Examen du registre Santé-Sécurité au travail (pour information)

Mme ANGLADE précise qu'à été faite :

– une demande de pose d'une goulotte passe-câbles afin de sécuriser les déplacements des agents et du personnel d'entretien.(cette demande a été satisfaite)

– une demande de souris sans fil n'a pas été satisfaite.l'agent demandeur devra solliciter la médecine du travail pour l'obtention d'une souris ergonomique.

8°) Questions diverses

M BRUN(CGT) réitère la demande qu'une visite de la délégation de la formation spécialisée soit effectuée dans les locaux du PCU d'ici le 31 décembre 2025.

M. JOUVE proposera prochainement différentes dates .

M. BRUN (CGT) demande dans quelle condition la direction locale mettra en œuvre « mon passeport prévention ».En effet, le décret n° 2025-748 du 1eraout 2025 étend l'application du passeport de prévention à la fonction publique.

Mme DESHAYES et M. JOUVE, reconnaissent ne rien connaître sur ce sujet.

M. BRUN (CGT) précise que ce passeport doit servir à mettre en valeur via le compte formation professionnelle des actions de prévention suivies par les agents en dehors des formations organisées par la DGFIP .

Il est regrettable pour M. BRUN que des renseignements sur ce passeport ne puissent être apportés par l'ISST .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30

Les représentants CGT Finances publiques : Patrice BRUN, Sylvie FRIAA

Les élus CGT Finances Publiques dénoncent une nouvelle le fait que cette instance se soit tenue en l'absence de l'assistance sociale et de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail, signe d'un désintérêt de l'Administration à l'égard des agents.